

**Date de convocation** : 30 mai 2022

**Date d'affichage** : 30 mai 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

Présents : 11

Votants : 12

---

*L'an deux mil vingt-deux, le deux juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire*

*Présents : David MICHEL, Claude MICHEL, Sophie VATIGNEZ, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Jean TRUJILLO, Patricia PEZET, Alain DEBEAUVAIS, Chantal ZERROUKI*

*Absents excusés : Pierre-Albert PINGUET, Josette LECOINTE (donne pouvoir à Lecoainte Cédric)*

*Absent : /*

*Secrétaire de séance : Claude MICHEL*

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

### **DEMANDE DU FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. le Maire rappelle que le projet du city-stade est en cours, il propose de demander le fond de concours éolien de la Communauté de Communes Aumale-Blangy (CCIAB) sur ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet, pour que Monsieur le Maire réaliser la demande de fond de concours éolien pour le projet du city stade.

### **DEMANDE SDE76**

Plusieurs communes voudraient rejoindre le SDE afin de profiter des subventions pour des travaux d'effacement de réseaux liés à la fibre, étant donné que cela pourrait être une adhésion un peu tardive que le syndicat a déjà tardé pour la réalisation de nos travaux à Criquiers que d'ajouter encore d'autres chantiers qui forcément seront prioritaires et retardements encore plus nos chantiers en cours que de toute façon il s'agit plus d'une information que d'un avoir donné après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décidé de ne pas donner suite à cette demande.

### **Participation des communes aux contrôles d'assainissements**

M. le maire informe qui a la création du SPANC il y a près de 20 ans il y avait été décidé afin de mettre en place ce service est de ne rien demander aux usagers de faire payer les contrôles d'urbanisme et les permis de construire aux communes, à cette époque Claude MICHEL délégué au SIGE avait mise à disposition du SPANC une cuve de 50 000L pour y stocké des boues de vidange quand le temps où les récoltes ne permettait pas un épandage dans les champs, c'est qui lui qui le moment venue épandre ces boues sur ces terres sans rien facturé au syndicat, lors d'une réunion l'an dernier Claude Michel a fait remarquer que ce n'était plus aux communes d'engager ces dépenses mais, plutôt à la charge des pétitionnaires, il lui a été répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour mais depuis, cela n'a toujours pas été mis à l'ordre du jour et une nouvelle facture a été adressé à la mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de refuser, cette dépense de faire une nouvelle requête auprès du syndicat puis auprès de M. le préfet et le cas échéant auprès du tribunal administratif.

### **REPARTITION DES BENEFICES 2021 – TERRES DE BOIS DES PUIITS**

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des ayants-droits installés dans le Hameau de Bois des Puits à la date du 1er Janvier 2020. Après vérification de cette liste, il expose aux Conseillers le montant à répartir entre les ayants-droit.

**Nombre d'ayants-droits : 64**

Impôts locaux payés par la Commune : 2 129 €

Impôts locaux payés par les exploitants : 426.09 €

**Frais fonciers : 2 129 – 426.09 = 1 702.91 €**

**Loyers facturés en novembre 2020 : 10 363.20 €**

**Frais de gestion : 300 €**

**Total à répartir : (10 363.20 – 1 702.91– 300) / 64 ayants-droit = 130.62 €**

**Total par ayant-droit : 130.62 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition des bénéfiques.

**Information et questions diverses**

Comité des fêtes : M. le maire informe d'un courrier reçu du comité des fêtes qui voudrait reprendre ses activités sur la commune. Il ne compte pas donner suite du fait que nous n'avions jamais eu de comptabilité annuelle hormis l'an dernier le seul imprimé tardivement après des demandes répétées.

-Que la fête 2021 n'était pas programmé alors que plusieurs lotos étaient déjà à l'affiche

-Que l'assemblée général censé élire un nouveau bureau ses déroulées à huis clos le soir de la saint sylvestre dans une habitation privée, alors qu'il avait proposé la salle des fêtes gratuitement.

- cette association n'est donc pas agréé par la mairie.

Fin de séance : 21 H 30

<i>Maire,</i>	<i>Les Adjoints,</i>			
<i>David MICHEL</i>	Claude MICHEL	Sophie VATIGNEZ		
<i>Les Conseillers,</i>				
Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Cédric LECOINTE	Fabrice MARCHANT	
Patricia PEZET	Jean TRUJILLO	<i>Alain DEBEAUVAIS</i>	<i>Chantal ZERROUKI</i>	